

RAPPORT DES COMMISSAIRES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE SAISON SPORTIVE 2022 / 2023

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Compte de Résultat arrêté au 30 Juin 2023 laisse apparaître un déficit de 10 678 € contre un excédent de 9 250 € pour l'exercice précédent arrêté au 30 Juin 2022 portant le fonds associatif de votre association à 146 777 € au 30 Juin 2023 contre 157 455 € au 30 Juin 2022.

Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 30 Juin 2023 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le Lundi 18 Septembre 2023.

Alain BICHET

et

Pierre LABOUREAU